



Appel à Cotisation 2020

Adhérer au SNMTh,

C'est :

- Défendre l'indépendance des médecins thermaux
- Défendre une rétribution juste et équitable pour tous les médecins thermaux
- Demander l'indexation des honoraires thermaux sur l'évolution des C et des CS
- Renforcer la place des médecins thermaux au sein des instances nationales
- Participer à la promotion et à l'évolution du thermalisme



Cotisation 2020 - SNMTh

NOM – Prénom :

Adresse :

Tél :

Port :

Fax :

Merci d'indiquer impérativement votre adresse mail afin de recevoir toutes nos informations syndicales

Email : _____ **@** _____

() Généraliste () Spécialiste : **quelle Spécialité ?** _____

Règle sa cotisation 2020 d'un montant de : 85 €

Règle éventuellement sa cotisation 2019 de : 85 €

Pour les membres honoraires : 25 €

par chèque bancaire, postal à l'ordre du SNMTh ou bien par virement bancaire :
(IBAN FR7630003034120005088899636)

Désire qu'une part de sa cotisation soit reversée à une des centrales syndicales nationales :

C.S.M.F. F.M.F. MG France SML Aucune